



Lyon, mardi 2 juin 2020

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2020/02344**Modifiant l'avis n° FR/2020/02259**

Pris en application :

Décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012

Risque pour la sécurité publique**Mesures liées à la crise "Coronavirus"****Modification temporaire des horaires de navigation (pour les demandes de régulation)**

- à partir du 29/05/2020 à 05:00

o Saône

entre les pk 0,000 et pk 220,000

Commentaire :

Suite à la parution du décret 2020-663 du 31 mai 2020, la navigation de plaisance est autorisée sur l'ensemble du réseau navigable du bassin Rhône Saône à compter du 2 juin 2020.

Les écluses de la grande Saône sont ouvertes aux heures normales d'exploitation (5h-21h à Couzon, 6h-21h pour les autres). Les régulations sont possibles de 21h à 23h (appeler l'écluse avant 15h pour une régulation).

Service(s) à contacter :

UTI Grande Saône, 26, Quai des Marans, 71000 MACON

Tél : 03 85 39 91 91

Date limite d'affichage :

Prochain avis.

Par délégation

Steven HALL